

DURÉE DU CONTRAT

26.—Le contrat sera fait pour une période de.....à compter du premier mai 1910. Tous les frais de l'acte notarié contenant les conditions du contrat entre la Cité de Montréal et l'entrepreneur seront à la charge de ce dernier.

Le Conseil municipal se réserve le droit de rejeter toute soumission ou d'accepter toute partie d'une soumission selon qu'il le jugera à propos dans l'intérêt de la Ville.

OPINIONS LEGALES

Offres de discontinuer les procédures en annulation des rôles de répartition

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 19 novembre 1906.

A Son Honneur le Maire de la Ville de Montréal.

Monsieur le Maire,

Re REQUÊTE DES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES SITUÉS SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA RUE AMHERST, ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET CRAIG.

Par lettre, en date du 17 octobre dernier, vous nous avez transmis une requête de la part des propriétaires d'immeubles situés sur le côté Ouest de la rue Amherst, entre les rues Sainte-Catherine et Craig, offrant de discontinuer les procédures pour l'annulation du rôle de répartition pour l'élargissement de ladite rue Amherst, à condition que la Ville n'augmente pas l'évaluation de leurs propriétés d'ici à cinq ans.

En réponse, nous avons l'honneur de faire rapport que la Ville ne peut légalement accepter une telle proposition, parce qu'elle n'en a pas l'autorisation, ni par sa charte, ni par les divers actes qui l'amendent. L'évaluation des immeubles, dans les limites de la Ville, se fait annuellement par des estimateurs dûment assermentés, en prenant la valeur alors actuelle desdits immeubles.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Maire, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en Chef de la Ville.

(Pour les Avocats de la Ville.)

Votes du Conseil relativement à l'augmentation des gages des journaliers

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 20 novembre 1906.

A Son Honneur le Maire de la Ville de Montréal.

Re EXTRAIT DES MINUTES DU CONSEIL CONCERNANT L'AUGMENTATION DES GAGES DES JOURNALIERS.

Monsieur le Maire,

Par votre lettre en date du 20 courant, nous avons été requis de donner notre opinion sur la question suivante concernant l'augmentation des gages des journaliers, savoir:

Question

"Auriez-vous la complaisance d'examiner l'extrait ci-joint des minutes du Conseil, concernant l'augmentation des gages des journaliers et de m'informer si les diverses règles du Conseil ont été observées, et si je puis en toute sécurité donner mon approbation aux mesures qui ont été adoptées à cet égard?"

TERM OF CONTRACT.

26.—The contract will be for a term of (.....) beginning the first of May 1910.

All costs for a notarial deed embodying the terms of the agreement arrived at between the City of Montreal, and the contractor, shall be borne by the latter.

The City Council reserves the right to reject any or all bids or to accept any portion of a bid, as they may deem best for the interest of the City of Montreal.

LEGAL OPINIONS

Offer to discontinue the proceedings to annul Assessment Rolls.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, November 19th, 1906.

To His Worship the Mayor of the City of Montreal.

RE PETITION OF REAL ESTATE OWNERS ON THE WEST SIDE OF AMHERST STREET, BETWEEN STE. CATHERINE AND CRAIG STREETS.

Mr. Mayor,

By letter, dated the 17th October last, you have transmitted us a petition from real estate owners situated on the West side of Amherst street, between Ste. Catherine and Craig streets, offering to discontinue proceedings, for the annulling of the assessment roll for the widening of the said Amherst street, provided the City does not increase the assessment of their property for five years hence.

In answer, we beg to report, that the City cannot legally accept such a proposal, because it has no authority to do so, neither by the Charter, nor by the several acts amending same. The assessment of real estate, within the City limits, is done annually by duly sworn assessors, who fix the actual value of said real estates.

We have the honor to be, Mr. Mayor, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Chief City Counsel and Attorney.

(For the City Attorneys.)

Votes of Council concerning the Increase of Laborers' Wages.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, November 20th, 1906.

To His Worship the Mayor of the City of Montreal.

RE EXTRACT FROM THE MINUTES OF COUNCIL, CONCERNING THE INCREASE OF LABORERS' WAGES.

Mr. Mayor,

By your letter, dated the 20th instant, we were requested to give our opinion on the following question concerning the increase of laborers' wages, to wit:

Question.

"Will you kindly look over the annexed extract from the minutes of the Council concerning an increase of laborers' wages, and inform me if the different rules and regulations of the Council have been complied with, and if I may safely give my approval to the same as adopted."?